

1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

**Aide à l'accession sociale à la propriété dans
le cadre d'une opération de location-accession**

Rapport n° CP/2013/327

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de subvention d'un particulier au titre de l'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif de prêt social de location-Accession.

Lors de sa réunion du 26 mars 2012, le Conseil Général a décidé de maintenir un dispositif de soutien à l'accession sociale à la propriété reposant sur le PSLA (prêt social de location-accession). S'agissant du PSLA, une subvention de 3 000 euros (pour un ménage de 1 à 3 personnes) et de 4 000 euros pour les autres ménages peut être accordée au locataire-accédant lorsque celui-ci fait valoir son droit d'option.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande d'un particulier ayant bénéficié du dispositif du PSLA et dont le ménage est composé de 4 personnes. La subvention susceptible d'être octroyée est donc de 4 000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36780	204-20422-72	30 000,00 €	30 000,00 €	4 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à M. Julien MASCLET et Mlle Marine CUGNY une subvention d'un montant de 4 000 € pour leur projet d'accession sociale à la propriété d'un logement sis 2 rue d'Austrasie à Marlenheim dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession. Elle autorise, par ailleurs, le Président du Conseil Général à signer la convention d'attribution de subvention avec cette famille.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER